

# Regards des Voyageurs sur l'état des aires de grands passages

Enquête réalisée par APATZI à l'automne 2023



# Regards des Voyageurs sur l'état des aires de grands passages

Enquête APATZI à l'automne 2023

## sommaire

3	Introduction générale par Jean-Arnold de Clermont
5	Statistiques générales
8	Commentaires des chefs de groupe
16	Propositions d'APATZI
20	Introduction aux tableaux département par département
21	Tableaux
32	Note de fin

## À l'origine de cette enquête

Aux lendemains de l'été 2023, encadré par les rassemblements de Nevoy (45) et de Grostenquin (57), de toutes parts, nous sont revenus des commentaires défavorables sur le déroulement des grands passages. Tant le ministère de l'Intérieur que la Délégation interministérielle à l'habitat et au logement (DIHAL), mais aussi les intéressés eux-mêmes, ont qualifié de « particulièrement tendue » cette période. APATZI a ainsi été saisie de quelques difficultés majeures entre des groupes de Voyageurs et des gestionnaires d'aires de grands passages pour lesquelles l'association a tenté d'introduire des espaces de médiation, mais il lui a semblé nécessaire de vérifier l'importance et les motifs de ces tensions.

Qui plus est, devant certaines situations, comme le refus de plusieurs groupes d'entrer sur une aire, refus motivé par la non-conformité ou l'insalubrité des lieux, APATZI a pu se trouver confrontée à une vision toute différente de l'administration de tutelle. Il est donc apparu nécessaire de fournir aux autorités le regard des usagers eux-mêmes. Cette démarche sans précédent par son ampleur se veut complémentaire du suivi mené par les autorités de tutelle pour permettre une médiation globale.

Les groupes AGP-Vie et Lumière représentant la majorité des Voyageurs en période estivale sont donc apparus comme la meilleure base pour le recueil d'informations.

## La collecte des informations

Décidé par le Conseil d'administration de notre association, le recueil de témoignages et d'informations a été mené en octobre auprès des chefs de groupe AGP. Il s'est agi de demander par téléphone aux responsables des groupes — les pasteurs de Vie et Lumière — quelles ont été les conditions de leur pérégrination et installation sur les aires de grands passages. À cet effet, un questionnaire très simple a permis de recueillir leur appréciation des aires visitées durant l'été 2023 : la qualité de l'aire, son environnement, l'accueil, etc.

**Au total, 133 chefs de groupe ont ainsi été consultés.** Leurs commentaires ont concerné 283 aires de grands passages sur les 433 lieux de stationnement évoqués. 975 lignes de commentaires ont été recueillies. Pour information, sur les 195 groupes qui avaient présenté une programmation depuis janvier 2023, 18 groupes ont annulé leur tournée, et 40 groupes ont changé de programme.

## Le cadre de l'enquête et ses limites

Certaines limites sont évidentes. L'enquête a été faite par contacts téléphoniques et les critères d'appréciation des aires ont été sélectionnés à partir des mots employés par les interviewés eux-mêmes. Ainsi, entre « impraticables », « insalubres » ou à « l'environnement pollué ou dangereux », il ne faudra pas chercher une rigueur absolue des termes. Les statistiques donneront donc des ordres de grandeur, mais confortés par le nombre de groupes interrogés.

Il s'agit par ailleurs d'appréciations « subjectives » : deux groupes peuvent avoir des appréciations différentes du même lieu. Nous avons privilégié l'opinion la plus documentée. Pour de nombreux lieux, nous disposons de documents visuels (photos ou vidéos), disponibles à la demande.

Enfin, il s'agit d'une enquête qualitative, sous l'œil des utilisateurs, et à partir de leurs attentes. Entre les aires considérées comme « très bonnes » et celle qui ont été « refusées », il sera important de déterminer ce qui est acceptable et pouvant être amélioré, et ce qui est inacceptable et devant être supprimé.

## Les résultats attendus de cette enquête

Elle vise trois objectifs principaux :

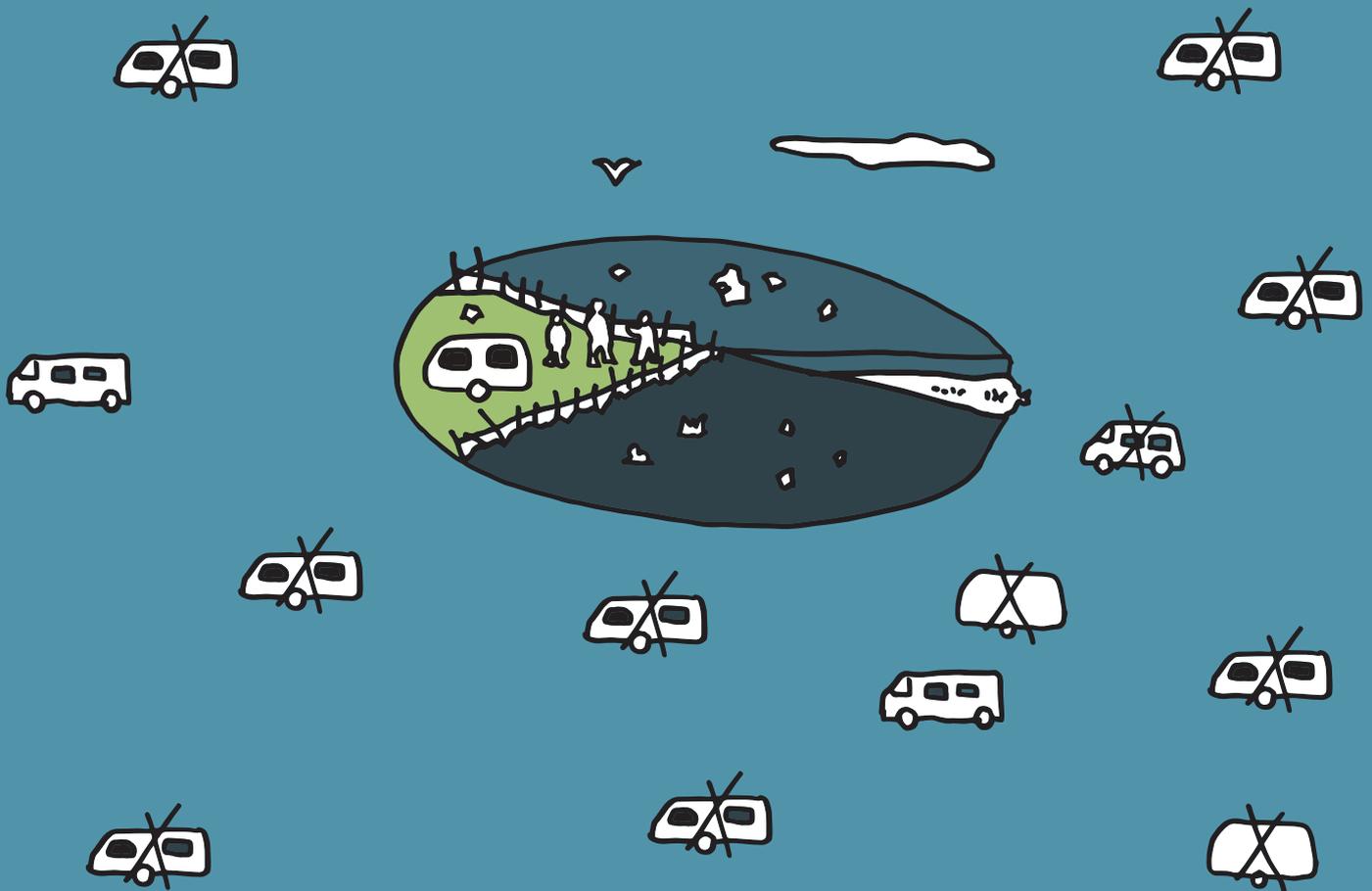
- Contribuer à rendre l'été 2024 « meilleur » en anticipant sur les conditions d'accueil des groupes. On le verra, bien des aires peuvent être améliorées, leur gestion rendue plus efficace et les conditions d'accueil plus respectueuses des Voyageurs. Pour chacune nous faisons des propositions.
- À terme, faire en sorte que des aires de grands passages « indignes » soient transformées ou déplacées.
- Inciter, par notre contribution, les départements à se mettre en conformité avec les dispositions de la loi et notamment le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 sur les aires de grands passages.

Jean-Arnold de Clermont

Président d'APATZI



# Statistiques générales

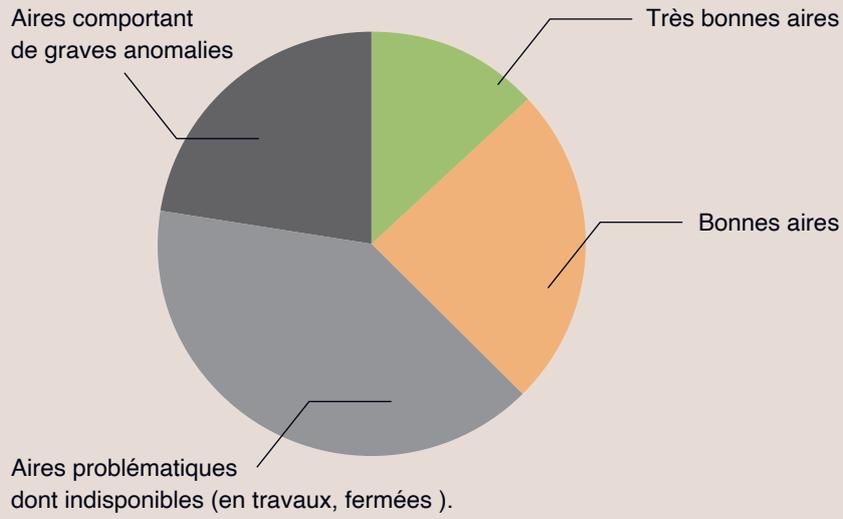


## Résultats statistiques de l'enquête 283 aires de grands passages commentées dans 77 départements

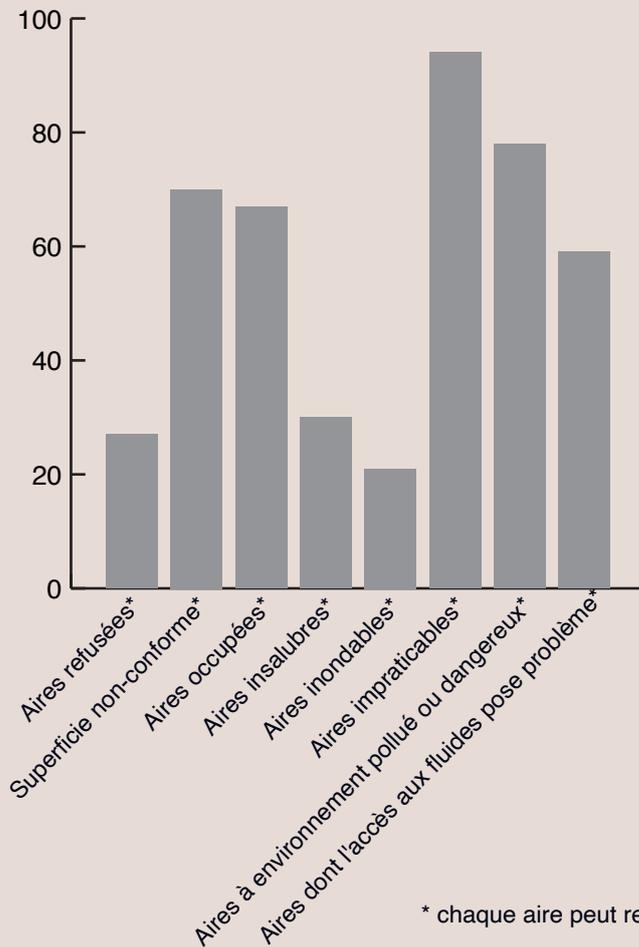
Très bonnes aires	38	13,43%
Bonnes aires	71	25,09%
Aires problématiques	115	40,64%
Aires comportant de graves anomalies	65	22,97%
Dont :		
Aires refusées*	27	9,54%
Superficie non-conforme*	70	24,73%
Aires occupées*	67 **	23,67%
Aires insalubres*	30	10,60%
Aires inondables*	21	7,42%
Aires impraticables*	94	33,22%
Aires à environnement pollué ou dangereux*	78	27,56%
Aire dont l'accès aux fluides pose problème *	59	20,85%

\* chaque aire peut relever de plusieurs items

\*\*dont 6 télescopes



## 202 aires problématiques



# Commentaires des chefs de groupes



Parmi les centaines de témoignages reçus de la part des responsables de groupes à la fin de l'été 2023, nous en avons sélectionné un certain nombre, très évocateurs de la façon dont, comme usagers, ils perçoivent l'état des aires de grands passages (AGP).

Nous y avons apporté notre regard pour hiérarchiser les aires qui nous semblent présenter des situations de stationnement très bonnes, bonnes ou acceptables, problématiques et indignes.

Vous trouverez donc ci-après les commentaires apportés aux différents items présentés dans les graphiques à savoir :

- les aires jugées très bonnes
- les aires jugées bonnes ou acceptables
- les aires déjà occupées
- Les aires trop petites
- les aires dont l'accès aux fluides pose problème
- les aires définies comme inondables
- les aires jugées impraticables
- les aires jugées insalubres
- les aires dont l'environnement est considéré comme pollué ou dangereux
- les aires posant des problèmes de nature financière

## Les très « bonnes » aires

Il est intéressant de regarder de près les commentaires des Voyageurs concernant les aires qu'ils qualifient de « très bonnes ou belles ».

Le premier motif de satisfaction reste toujours la taille de l'AGP qui permet d'accueillir les groupes. Sa physionomie compte également, ainsi une route centrale est un atout tout comme l'existence de haies de séparation. Ailleurs ce seront les chemins aménagés qui seront retenus comme utiles. « Très bonne aire sur 6 ou 7 ha, propre, bien aménagée ».

La qualité du sol est le second motif de satisfaction et l'herbe est plébiscitée : « belle aire en campagne, herbe, deux parcelles avec route centrale » ; « très belle AGP en herbe, bien installée ».

La question des branchements vient ensuite comme ici où l'aire est « très bien préparée pour les grands groupes avec des routes et l'accès à l'eau, l'électricité, tout fonctionne » ; « aire très belle, bien dimensionnée, bons branchements ». La présence des bennes est tout aussi importante et regrettée quand il n'y en a pas : « belle aire, branchements super mais pas de benne à ordures, obligés de faire un tas ».

Dans l'équipement d'une aire considérée comme « très bonne avec tout sur place, proche de tout », l'absence de WC est soulignée.

L'accueil quand il est bon est salué : « très bonne aire, routes et herbe, bien accueillis » ; « très bon stationnement, très bonne entente avec les gestionnaires » ; « très bonne aire et bon accueil ».

Point supplémentaire quand il existe : la proximité des commerces facilite la vie « sinon loin des commerces et des centres villes, on vit en autarcie ».

## Les aires « **bonnes** » ou **acceptables**

Le premier critère reste celui de la taille et de l'entretien : « très grande aire où la cohabitation et le roulement est possible » ; « AGP correcte, située en bordure d'autoroute » ; « AGP correcte en pleine campagne, loin des commerces mais bien aménagée » ; « Bonne AGP, bien aménagée, sol en herbe, au bord de la voie express, pas loin des commerces » ; « Belle aire, assez grande mais isolée et loin des commerces » ; « AGP bien aménagée, très bel environnement mais terrain en pente, stationnement compliqué ».

L'accueil est également jugé comme important : « Bien accueillis, médiateurs sympas, bon gestionnaire » ; « bien accueillis, bons gérants ». Le gestionnaire peut aussi être considéré comme le garant de la sécurité : « l'aire est un point de repère de dealers, emplacement pas sécurisé malgré un bon contact avec les gestionnaires ».

Autre sujet abordé : l'accès aux fluides et la collecte des ordures, que l'on préfère au milieu de l'aire ou sur plusieurs points plutôt qu'à l'entrée : « branchements corrects, les ordures ont bien été relevées » ; « belle aire, branchements à l'entrée d'où la nécessité de tirer beaucoup de longs câbles pour toutes les familles », « belle aire « mais branchements insuffisants ».

Ainsi, même quand l'AGP est jugée « bonne », des problèmes existent et peuvent être nous semble-t-il résolus : l'amélioration des branchements, la vérification que l'aire est bien vide, l'installation de WC. Les relations avec le gestionnaire paraissent essentielles : « beaucoup de difficultés avec le gestionnaire, trop autoritaire et méprisant et pourtant l'aire est très bien ». L'éloignement des commerces, s'il pose question aux usagers, semble moins important que la sécurité de l'aire et son environnement : « aire située en ZI le long d'une autoroute avec juste un grillage de séparation, pollution des voitures et bruit » ; « aire voisine d'une usine de biogaz, air pollué » ; « belle aire mais placée entre l'autoroute et la voie de chemin de fer, bruyante et polluée au prix d'un 4 étoiles », « pas de problème sauf le voisinage d'une station d'épuration ».

On le voit, ces commentaires témoignent des capacités d'adaptation des Voyageurs qui, en dépit de critères non remplis, peuvent juger « bonne » une AGP.

## Les aires **occupées**

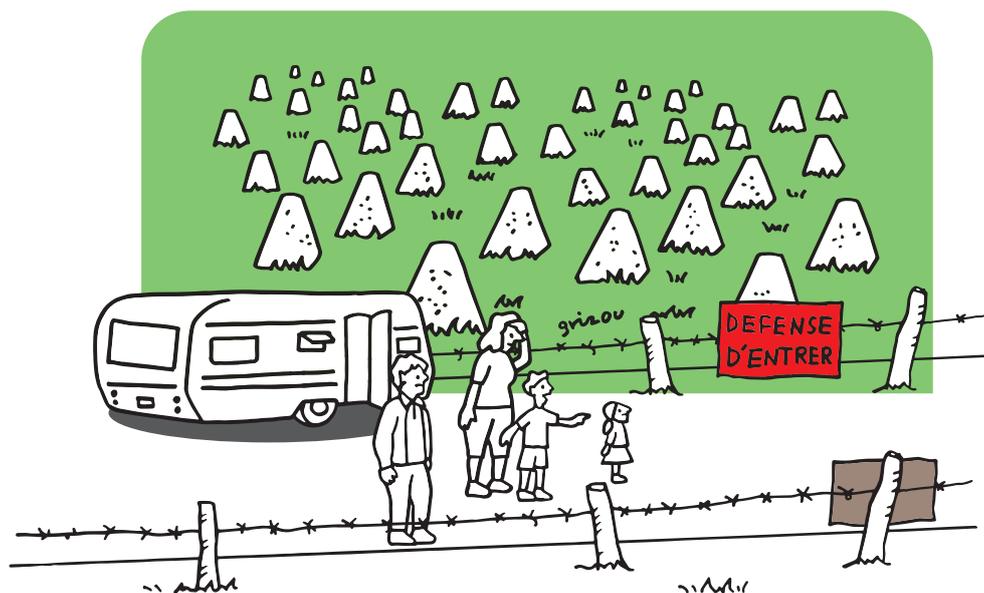
Il peut arriver qu'à l'arrivée d'un groupe, l'AGP soit déjà occupée. Ce peut être un problème de télescopage dans la programmation préparée par l'association AGP, qui va alors entraîner l'installation sur un terrain communal après la signature d'une convention avec la mairie concernée.

L'intervention d'un médiateur permet alors de faciliter les choses pour trouver une solution alternative.

Ce point est à souligner, car il nécessite une plus grande vigilance de l'association AGP. Toutefois ce cas de figure n'est signalé que 5 ou 6 fois sur 67 aires occupées dans notre enquête.

Le cas de figure, le plus fréquent, résulte de l'occupation préalable par ceux que les chefs de groupe appellent « les régionaux ». Le dialogue est alors souvent impossible et la présence d'un médiateur indispensable : « beaucoup de régionaux font beaucoup de dégâts, cohabitation impossible/bagarres et danger » ; « les régionaux avaient été installés sur l'AGP après une inondation sur l'aire d'accueil, terrain ouvert sur une commune voisine avec accord ». Il arrive alors que les chefs de groupe fassent un constat d'huissier et négocient avec la mairie une autre solution avec signature d'une convention et dédommagement. « Terrain petit où stationnaient déjà des groupes régionaux, nous nous sommes installés sur un stade désaffecté avec convention » ; « AGP ouverte toute l'année avec mobil homes » ; « AGP déjà occupée par une cinquantaine de caravanes ».

Plus exceptionnellement, des migrants peuvent également s'être installés sur l'AGP d'où « une installation à l'extérieur sur terrain vague avec convention ».



## Les aires **posant des problèmes de fluides**

L'accès aux fluides demeure une des difficultés majeures rencontrées par les Voyageurs. Les commentaires sur le sujet reviennent par dizaines. On peut les ranger en différentes catégories qui hélas se regroupent souvent.

- l'absence totale d'installations pour l'électricité ou pour l'eau : « l'eau n'est pas accessible sur place, branchements nécessaires sur une pompe à incendie »
- l'insuffisance du nombre des postes : les branchements sont possibles mais les postes en nombre insuffisant. « Seulement 4 bornes et 30 prises pour 200 caravanes » ; « branchements mal dimensionnés et branchements supplémentaires à faire nous-mêmes » ; « électricité mal dimensionnée qui entraîne un branchement direct sur le poteau »
- leur positionnement à l'entrée du terrain est souvent problématique, car il nécessite d'énormes quantités de rallonges et de tuyaux pour brancher toutes les familles
- la dégradation des postes : les chefs de groupe constatent que les installations électriques ont été dégradées par les sédentaires ; « branchements dangereux »
- l'absence ou la non-conformité des compteurs
- des alternatives proposées dégradantes : « on nous a proposé des cuves à eau comme un troupeau ».

## Les aires **inondables**

Plusieurs chefs de groupes signalent des AGP inondables : « aire située sur un marécage, inondable, nous avons dû être évacués par des tracteurs » ; « aire assez grande mais crevasses et flaques d'eau pas absorbées » ; « on a refusé l'AGP, car le terrain est insalubre, situé dans des marécages » ; « bonne superficie mais terrain inondable » ; « terrain inondable, très sale, nous avons dû le refuser » ; « une AGP, bonne superficie mais terrain inondable » ; « catastrophe : AGP à étages inondables, pas d'évacuation, faite de remblais sans drainage » ; « AGP pas praticable et boueuse ».

## Les aires **impraticables**

Parmi les critères qui apparaissent dans les commentaires, la qualité du sol figure souvent en premier lieu, car il ne permet pas une installation des caravanes. Ainsi trouve-t-on les témoignages suivants : « le sol en remblai » ; « terre battue en très mauvais état » ; « AGP sans herbe » ; « AGP en buttes de terre » ; « aire pas très praticable en terrain sablonneux » ; « l'AGP est un parking » ; « terrains assez grands mais en très mauvais état ». « AGP pas praticable et boueuse ». Ou encore « champ pas aménagé, trous et bosses, en pente, sans installations, stationnement d'une semaine dans des conditions très difficiles ».

Autre commentaire très précis : « aire impraticable avec des copeaux de bois,

passage des voitures et des caravanes impossible, le groupe a loué un champ ».

L'absence d'herbe qui entraîne trop de poussière est l'une des causes majeures de la désaffection des aires et revient dans des dizaines de témoignages comme ceux-ci : « aire pas praticable (contrat d'huissier), occupée, insalubre, pas d'eau et pas d'électricité » ; « aire pas praticable : pas d'eau, pas d'électricité, une butte de terre fermait l'entrée à notre arrivée » ; « aire pas praticable, gros graviers de remblais de chemin de fer, terrain pas stabilisé » ; « AGP en béton et graviers ».

Autres sujets : la topographie de l'aire, pas assez plane, et les difficultés pour y accéder comme ici, « AGP en contrebas d'une route et d'un centre d'épuration avec un fossé interdisant l'installation » ; « AGP impraticable, en terre, avec une grosse côte » ; « AGP en pente, impossible d'y stationner ».

La taille de l'aire, trop petite, est également très fréquemment dénoncée comme dans ce cas où si la superficie atteint bien 4 ha, seuls 2 ha sont utilisables, les deux autres sont en pente.

Outre la qualité du sol, viennent les difficultés analysées dans la rubrique « accès aux fluides ». Les groupes ne peuvent pas en effet séjourner sur les AGP si les branchements sont notoirement insuffisants ou jugés dangereux. Un témoignage parmi beaucoup d'autres : « seulement une citerne d'eau, pas de bornes électriques, des décharges disséminées sur le terrain ».

Nous voyons que l'état déplorable de certaines aires dénoncé ici rejoint les témoignages rassemblés sous les rubriques « environnement », « accès aux fluides » et « insalubres ». Ces situations débouchent sur des solutions alternatives trouvées, dans de nombreux cas, en accord avec une mairie voisine, un propriétaire privé... En voici quelques exemples : « l'AGP est un dépôt d'ordures, installation dans un champ avec l'accord du maire et indemnisation du propriétaire » ; « l'AGP n'est pas correcte, un champ en terre impraticable, le médiateur a cherché une autre solution et trouvé un ancien stade et pour lequel branchements et poubelles ont été fournis ».

## Les aires **insalubres**

Les commentaires résumés par le qualificatif « insalubres » rejoignent beaucoup de ceux classés sous l'appellation « environnement » ou « impraticable ».

Mais on pourra cependant signaler quelques témoignages supplémentaires : « aire sale, aménagée et boueuse », « terrain très sale, en ZI un peu sauvage, pourri par les rats, pas nettoyée, beaucoup de déchets » ; « AGP pas nettoyée, insalubre après le passage de plusieurs groupes » ; « AGP pas nettoyée, branchages et ronces, refusée » ; « AGP en contrebas d'une autoroute, chemin difficile d'accès, herbe pas coupée, beaucoup de ronces » ; « AGP impraticable, très sale » ; « AGP pas praticable (constat d'huissier), occupée et insalubre » : « AGP sans aucune gestion des entrées et sorties, en terre meuble et ornière » ; « AGP sale, entre route et bois, mal aménagée et boueuse » ; « terrain très sale, à l'intérieur comme aux abords » ; « aire pourrie par les rats, pas nettoyée assez régulièrement et beaucoup de déchets ».

Ce qui frappe dans cet échantillon de différents commentaires, c'est l'utilisation quasi systématique du mot « sale ». La « saleté » est vécue comme dégradante par les Voyageurs, comme un miroir des préjugés à leur rencontre. Le manque d'entretien de certaines aires (ronces, branchages) et le fait qu'elles ne soient pas nettoyées avant l'arrivée des GP est très mal vécue par les chefs de groupe sur le mode « nous ne sommes pas attendus et on nous le fait bien savoir ». D'où l'utilisation du qualificatif « insalubre » par les chefs de groupes.

## Les aires dont **l'environnement est considéré comme pollué ou dangereux**

Interrogés sur l'environnement des AGP, les chefs de groupes partagent différents sujets qui leur semblent inadmissibles ou dangereux. Ainsi plusieurs évoquent « le sentiment d'enfermement » qu'ils ressentent quand l'AGP est à proximité de plusieurs infrastructures : autoroute, voie ferrée, zone portuaire. La présence de caméras de surveillance sur l'aire renforce ce sentiment.

Un groupe évoque « une belle aire mais placée entre l'autoroute et la voie de chemin de fer, bruyante et polluée, au prix d'un 4 étoiles ». Parfois, c'est l'accès à l'aire qui pose le plus de difficultés : « AGP dangereuse auprès de la nationale, sorties et entrées sans visibilité sinon beau terrain ». Ailleurs, alors que l'aire est qualifiée de « belle, bonne surface, bons aménagements », elle est bordée par un étang « sans aucune protection pour les enfants ». Ici c'est une aire « placée derrière la ZA, sur un terrain bétonné et poussiéreux ».

Plusieurs parlent de la proximité de lieux « pas fréquentables » : parking qui sert de « rendez-vous à des prostituées et à des malfaisants » ; « terrain pas terminé, transformé en dépôt, occupé par des prostituées qui se garent le long de la route » ; « aire point de repère de dealers ».

Revient également à de très nombreuses reprises la proximité de stations d'épuration, de déchèteries, d'incinérateurs... ; « AGP sale, en goudron, proche d'un plan d'eau qui empeste » ; « aire voisine d'une usine de biogaz, air saturé et pollué, très difficile à supporter » ; « entre déchèterie et usine de biogaz, odeurs épouvantables » ; « à côté d'une centrale électrique » ; « sous des lignes à haute tension » ; « à côté d'une carrière, avec de la poussière et du bruit » ; « sur l'AGP des camions d'amiante ont été versés, une catastrophe ».

Considérant les nuisances sonores, la proximité d'une autoroute ou d'un aéroport est également soulignée.

## Les aires **posant des questions de nature financière**

Nous n'avons pas systématiquement demandé aux responsables des groupes AGP leurs opinions sur les questions financières liées aux aires de grands passages. Toutefois, nombreux sont ceux qui nous en ont parlé. Leurs commentaires portent dans plusieurs directions.

Le coût, tout d'abord. Nul ne conteste le droit pour les gestionnaires de demander une participation aux frais de séjour, mais le coût souvent élevé est contesté quand la prestation fournie, c'est-à-dire la qualité de l'aire, n'est pas à la hauteur de leurs attentes (aires insalubres, pas préparées, branchements exigeant des longueurs considérables de câbles et de tuyaux, ou environnement pollué ou dangereux).

Mais trois aspects sont particulièrement sensibles :

- le sentiment que les prix sont parfois fixés « à la tête du client » ! Deux groupes sur la même aire ne payeraient pas le même tarif.
- l'imprécision des tarifs ou les variations d'une aire à l'autre sur ce qui est taxé ; les caravanes double essieux, ou toutes les caravanes ? Les forfaits pour les fluides à défaut de compteurs...
- l'absence, parfois, de pièces comptables (factures et reçus) et les cautions souvent importantes sinon exagérées.



# Propositions d'APATZI



## Rappelons ici les trois objectifs principaux de cette enquête

- Contribuer à rendre l'été 2024 « meilleur » en anticipant sur les conditions d'accueil des groupes. On le verra, bien des aires peuvent être améliorées, leur gestion rendue plus efficace et les conditions d'accueil plus respectueuses des Voyageurs. Pour chacune nous faisons des propositions.
- À terme, faire en sorte que des aires de grands passages « indignes » soient transformées ou déplacées.
- Inciter, par notre contribution, les départements à se mettre en conformité avec les dispositions de la loi et notamment le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 sur les aires de grands passages.

Il est donc légitime qu'après avoir écouté les responsables de groupes, nous fassions des propositions pour permettre que ces objectifs soient atteints le plus rapidement possible. En voici quelques-unes qui nous semblent prioritaires.

### Proposition concernant les « très bonnes aires »

Il nous semble important de faire connaître les indications caractérisant les « très bonnes aires » aux gestionnaires des aires de grands passages, qui y trouveront un encouragement à améliorer l'image qu'ils donnent de leur ville, ou de leur département.

Au terme de notre enquête, se dessinent les traits dominants d'une aire idéale.

### Propositions concernant les « bonnes aires »

Nous proposons qu'en priorité ces aires retiennent l'attention des gestionnaires. Dès cet hiver, avant la période des grands passages 2024, des améliorations sensibles peuvent être apportées. Certaines sont élémentaires : l'herbe fauchée, les dépôts d'ordures enlevés avant l'arrivée des groupes. Beaucoup ne demandent pas des investissements considérables : les bornes de branchements électriques vérifiées, des protections notamment pour les enfants ajoutées... De bonnes aires peuvent devenir très bonnes.

Une autre proposition nous semble essentielle. Si nous œuvrons pour que la qualité des aires progresse, nous souhaitons tout autant que les groupes améliorent sans

cesse l'usage qu'ils en font. Aussi nous proposons que soit mis en place systématiquement un état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie des séjours des groupes sur les aires de grands passages, comme pour une location de maison.

### Proposition concernant les **aires occupées**

Les aires de grands passages sont exclusivement réservées aux pérégrinations estivales (1<sup>er</sup> mai - 30 septembre). Cette occupation par des groupes « régionaux » est contraire aux dispositions légales. Les AGP doivent être fermées au moins six mois par an, pour permettre les travaux d'entretien et d'amélioration. Les aires d'accueil prennent alors le relais. Leur occupation hors période estivale souligne l'insuffisance des aires d'accueil.

Si nous comprenons bien ce qui pousse les gestionnaires à y laisser stationner toute l'année des groupes — d'où cette qualification de « régionaux » — nous ne pouvons qu'insister pour qu'en période estivale ces AGP soient rendues à leur destination originelle.

### Proposition concernant les **aires inondables**

Soit ces aires doivent être fermées, soit des travaux importants de mise « hors d'eau » en cas de fortes pluies (drainage, fossés) doivent être entrepris.

### Proposition concernant les **aires posant des problèmes de fluides**

Il nous semble nécessaire que soient déterminés au plus vite, en dialogue avec les groupes AGP, les besoins en électricité et eau pour des groupes importants et les normes élémentaires de sécurité que devraient respecter les aires de grands passages.

## Proposition concernant les **aires dont l'environnement est jugé pollué ou dangereux, les aires impraticables et insalubres**

Si certaines de ces situations peuvent être corrigées (sécurité, notamment), le plus souvent les aires concernées correspondent au slogan : « Vous cherchez les Gens du Voyage... trouvez la déchèterie ».

Nous ne pouvons qu'invoquer un traitement indigne. Ces aires doivent être déplacées.

## Proposition concernant les **questions financières**

Ce qui est souligné par les chefs de groupe sur l'imprécision et les variations des conditions financières nous amène à formuler deux propositions qui pourraient être exigées par les préfetures :

- Avoir une tarification précise, affichée ; ce qui ne signifie pas un prix unique pour toutes les aires : une aire 4\* peut exiger plus qu'une aire 1\* ou 2\*.
- Exiger un reçu systématique sur carnet à souche du gestionnaire qui éviterait ainsi toute suspicion d'arrangement extra comptable.



## Note d'introduction pour le tableau récapitulatif

Il aurait été trop indigeste de fournir les 1450 lignes de l'enquête, avec pour chacun des 195 responsables de groupes interrogés leurs réponses aire visitée par aire visitée. Nous avons donc récapitulé en un seul tableau leurs commentaires, les classant par départements, soit 77 départements concernés, et par aires, soit 283.

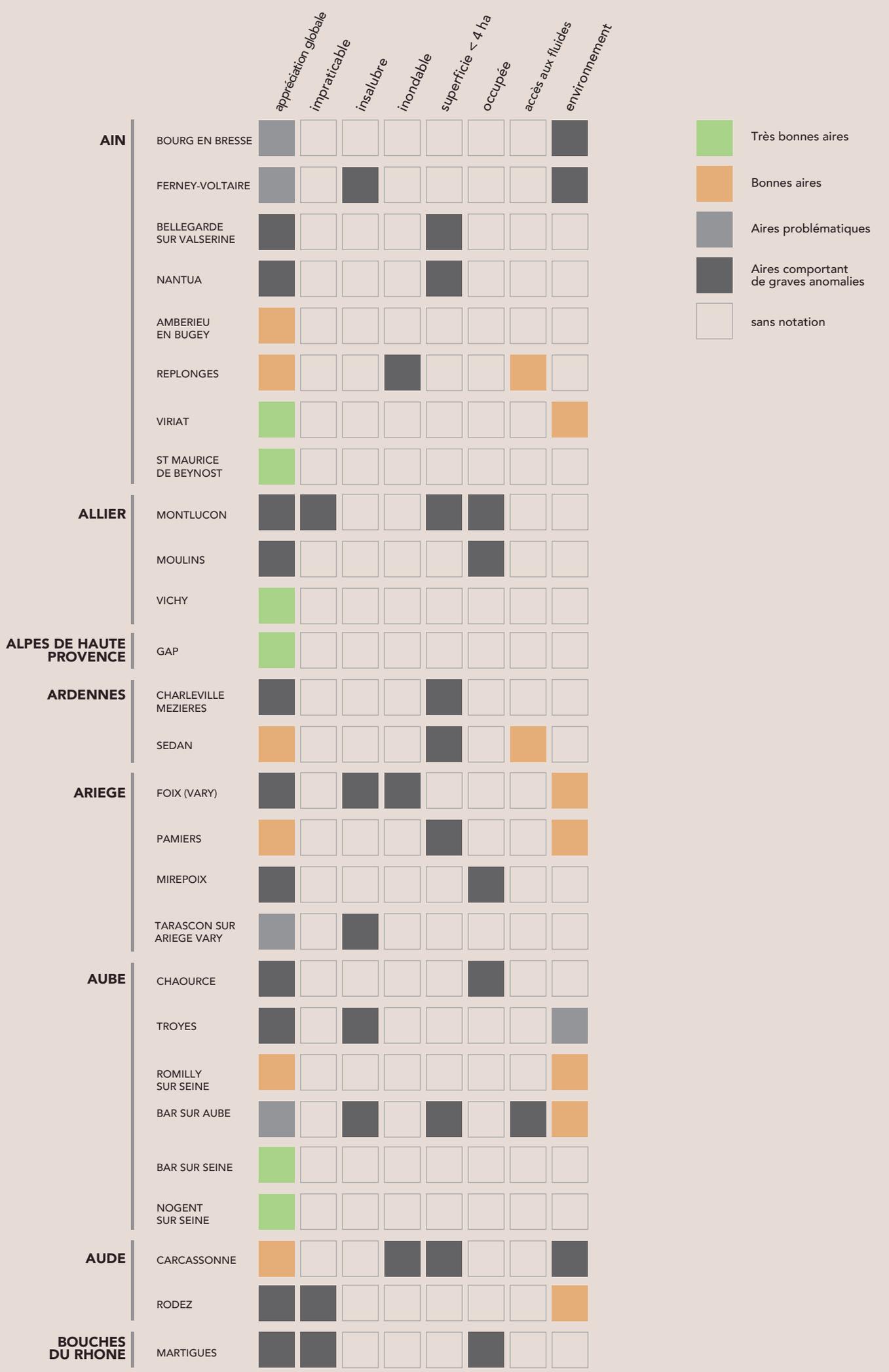
Manquent donc 18 départements. 7 d'entre eux n'ont pas d'aires de grands passages (7, 20, 75, 92, 93, 94, 95). Les 9 autres sont des départements sur lesquels nous n'avions pas de commentaires suffisants, soit parce qu'aucun groupe ne s'y était rendu, soit parce que les renseignements que nous avions étaient insuffisants.

Nous donnons des commentaires sur 283 aires. Elles ont toutes en commun d'avoir été visitées par des groupes Action Grands Passage (AGP) de Vie et Lumière. Sont-elles toutes considérées (classées) par les départements comme des aires de « grands passages » ? Probablement pas. Toujours est-il qu'elles ont été ouvertes à de grands groupes et qualifiées, comme telles, par eux dans notre enquête. Ceci explique probablement, en partie, que 70 d'entre elles sont considérées comme trop petites.

Nous avons établi un classement « global » dans le tableau récapitulatif, en 4 catégories : les très bonnes aires, les bonnes aires, les aires problématiques et les aires comportant de graves anomalies. Les chapitres précédents de cette enquête détaillent ces problèmes ou ces anomalies.

Les aires cumulent plus ou moins de problèmes ou d'anomalies graves ; nous avons tenté de les classer par code couleur selon qu'elles nous semblaient pouvoir être corrigées, ou être réhabilitées. Nous avons opté pour des commentaires en style « télégraphique » mais qui nous semblent tout à fait explicites. Nous sommes bien évidemment disposés à rendre compte de nos appréciations auprès des gestionnaires de ces aires.

Enfin, nous voulons souligner qu'il s'agit d'une enquête qualitative, qui ne prétend pas à un caractère scientifique. Ce sont des opinions qui ont été formulées. La même aire était parfois regardée de manière distincte par deux ou trois groupes qui l'avaient utilisée durant l'été. Nous avons retenu les opinions dominantes. Ce sont les formulations des responsables de groupes que nous avons reprises et classées ; entre les critères retenus « impraticable », « insalubre », « environnement pollué ou dangereux », il peut y avoir des glissements d'un critère à l'autre. C'est l'appréciation globale des aires qui nous semble déterminante, les critères retenus permettant soit d'améliorer les situations soit de convaincre à des transformations majeures.



**CALVADOS**

	appréciation globale	impraticable	insalubre	inondable	superficie < 4 ha	occupée	accès aux fluides	environnement
LISIEUX	■	■	■	□	□	□	□	■
CABOURG-VARAVILLE	■	□	■	□	□	□	□	□
DEAUVILLE	■	■	■	□	□	■	■	□
OUISTREHAM-BASLY	■	□	□	□	■	□	□	□
COURSEULLES SUR MER	■	□	□	□	□	□	□	□
CAEN-BASSIN DU CADIX	■	□	□	□	□	□	□	□
HONFLEUR	■	□	□	□	□	□	■	□

**CANTAL**

AURILLAC	■	■	□	□	■	□	□	■
----------	---	---	---	---	---	---	---	---

**CHARENTE**

LA COURONNE	■	■	□	□	□	□	□	■
ANGOULEME	■	□	□	□	□	□	□	■
COGNAC	■	□	□	□	□	□	□	■

**CHARENTE MARITIME**

LA ROCHELLE	■	■	□	□	□	□	□	□
ROCHEFORT	■	■	□	□	□	□	□	□
ROYAN	■	□	■	□	■	□	□	□
SAINTES	■	■	□	□	■	□	■	□
CHATELAILLON	■	□	■	□	■	■	□	□
MARENNE	■	■	□	■	□	□	■	■
ST JEAN D'ANGELY	■	□	□	□	□	□	□	■
SAUJON	■	□	□	□	□	□	□	□
MARANS	■	■	□	□	■	□	□	□

**CHER**

BOURGES	■	□	□	□	■	■	□	□
VIERZON	■	□	□	□	■	□	□	□
CHAUMONT	■	□	□	□	□	□	□	□
AUBIGNY SUR NERE - BOURGES	■	□	□	□	□	□	□	□

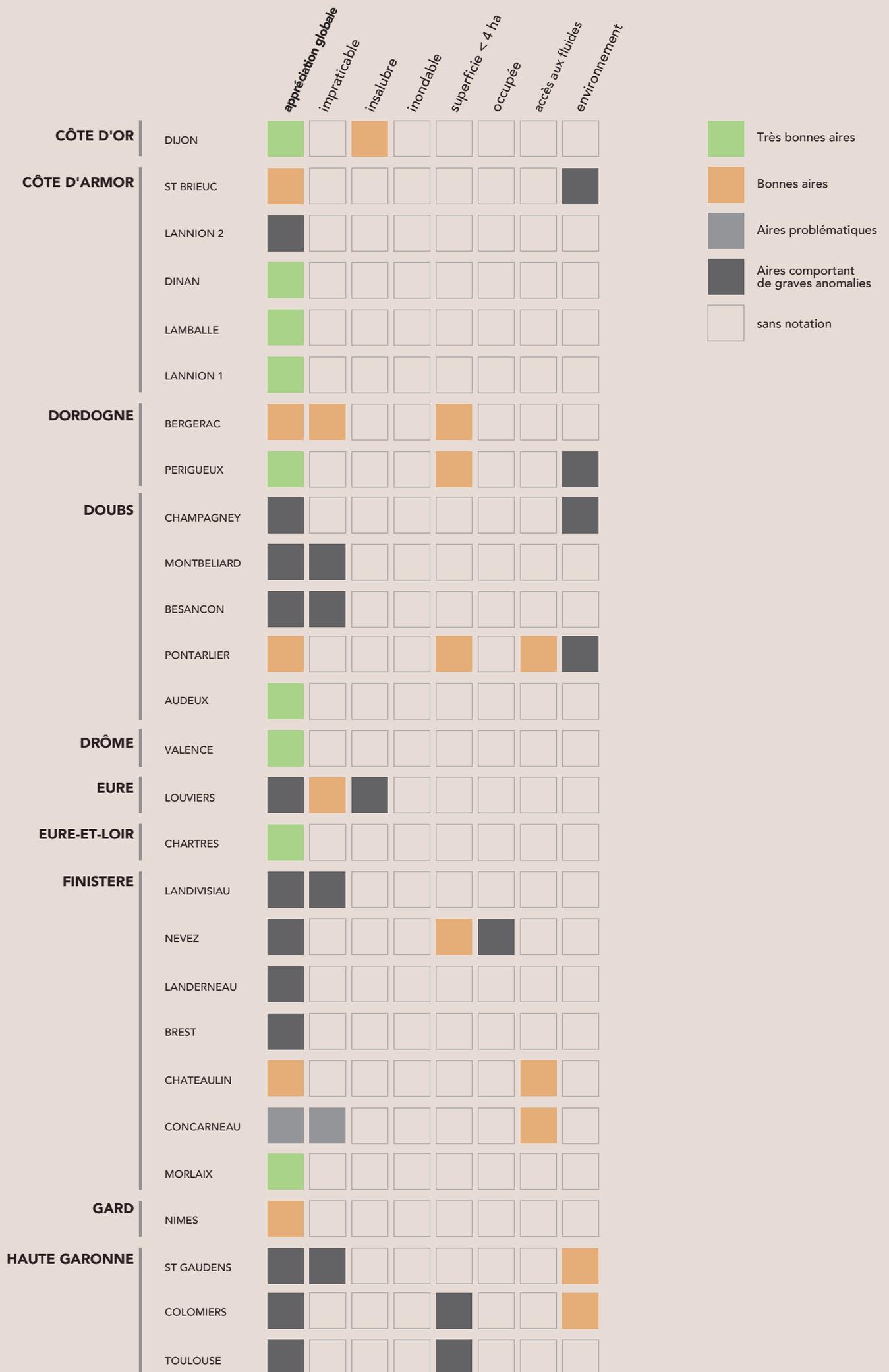
**CORREZE**

BRIVE LA GAILLARDE	■	■	■	□	□	■	□	□
--------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

**CÔTE D'OR**

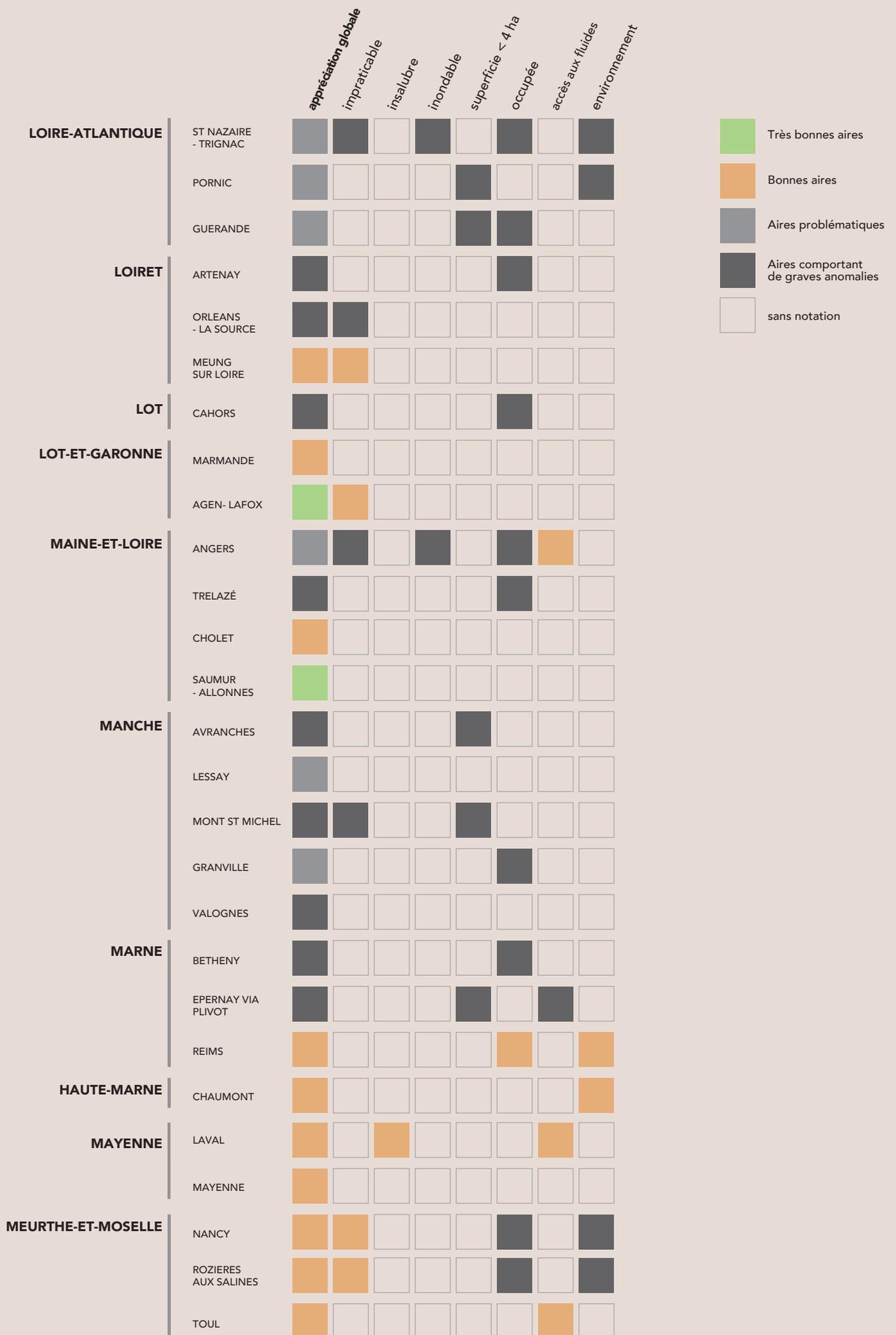
ST APOLINAIRE	■	□	□	□	□	□	□	■
AUXONNE	■	□	□	□	□	□	□	□

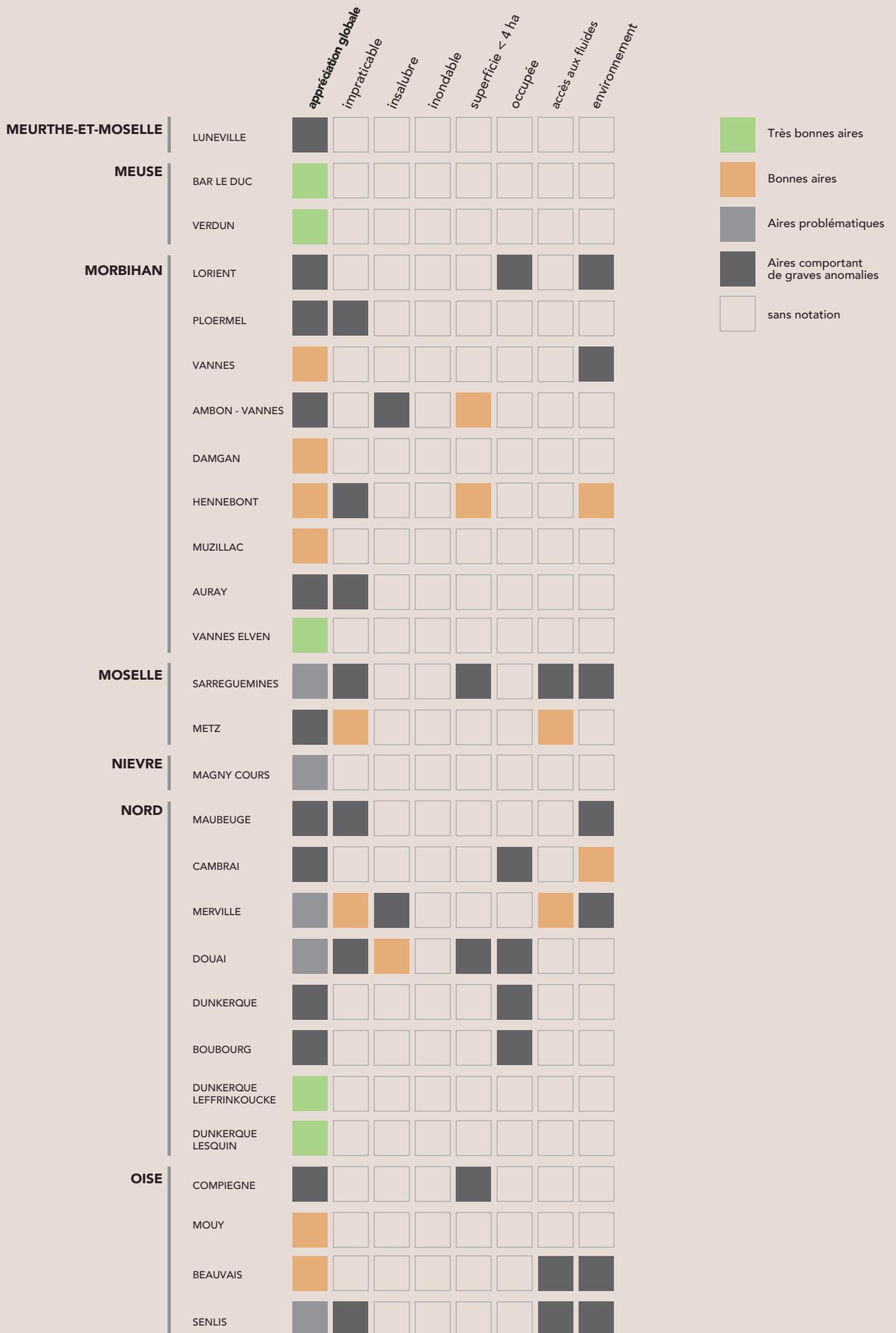


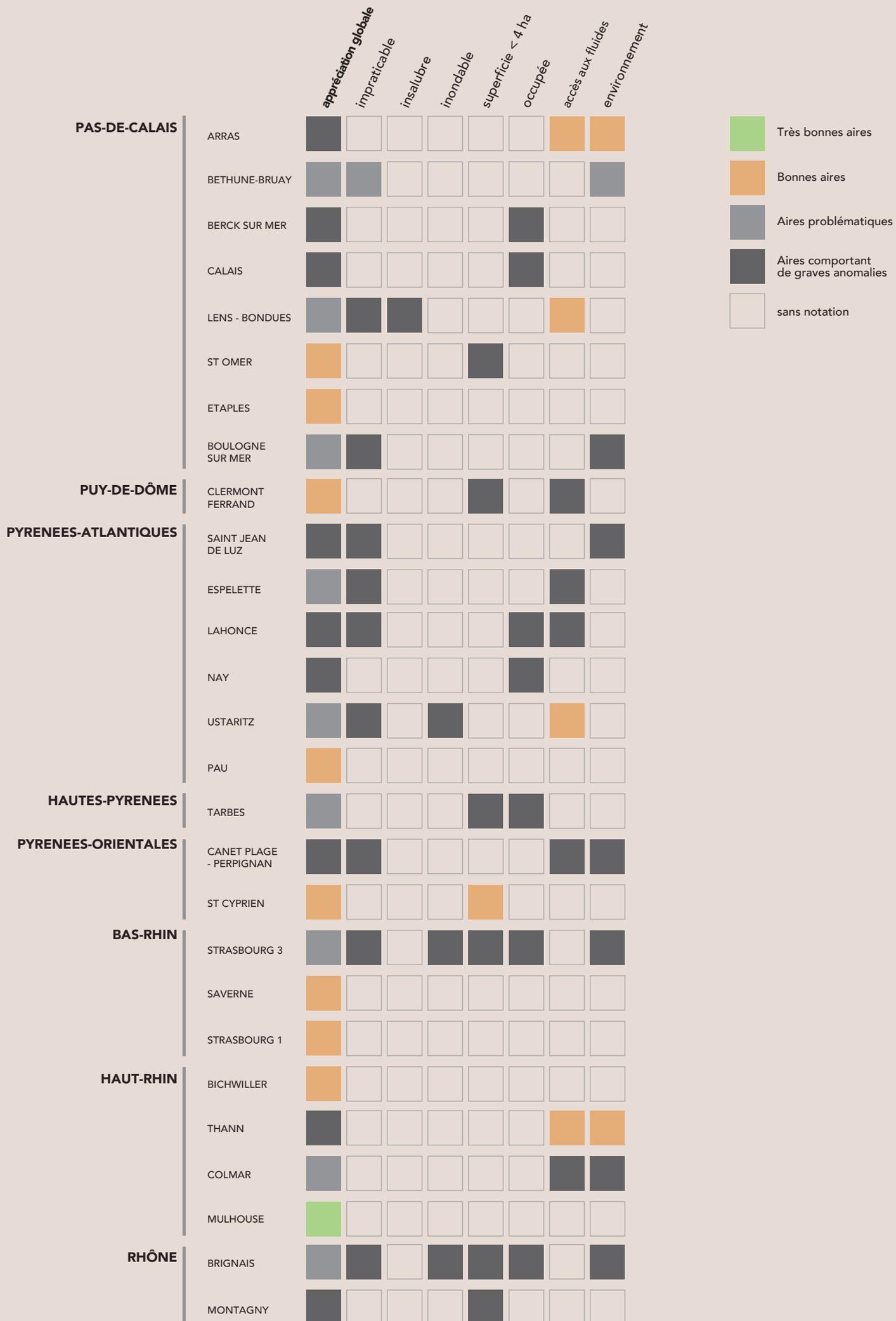


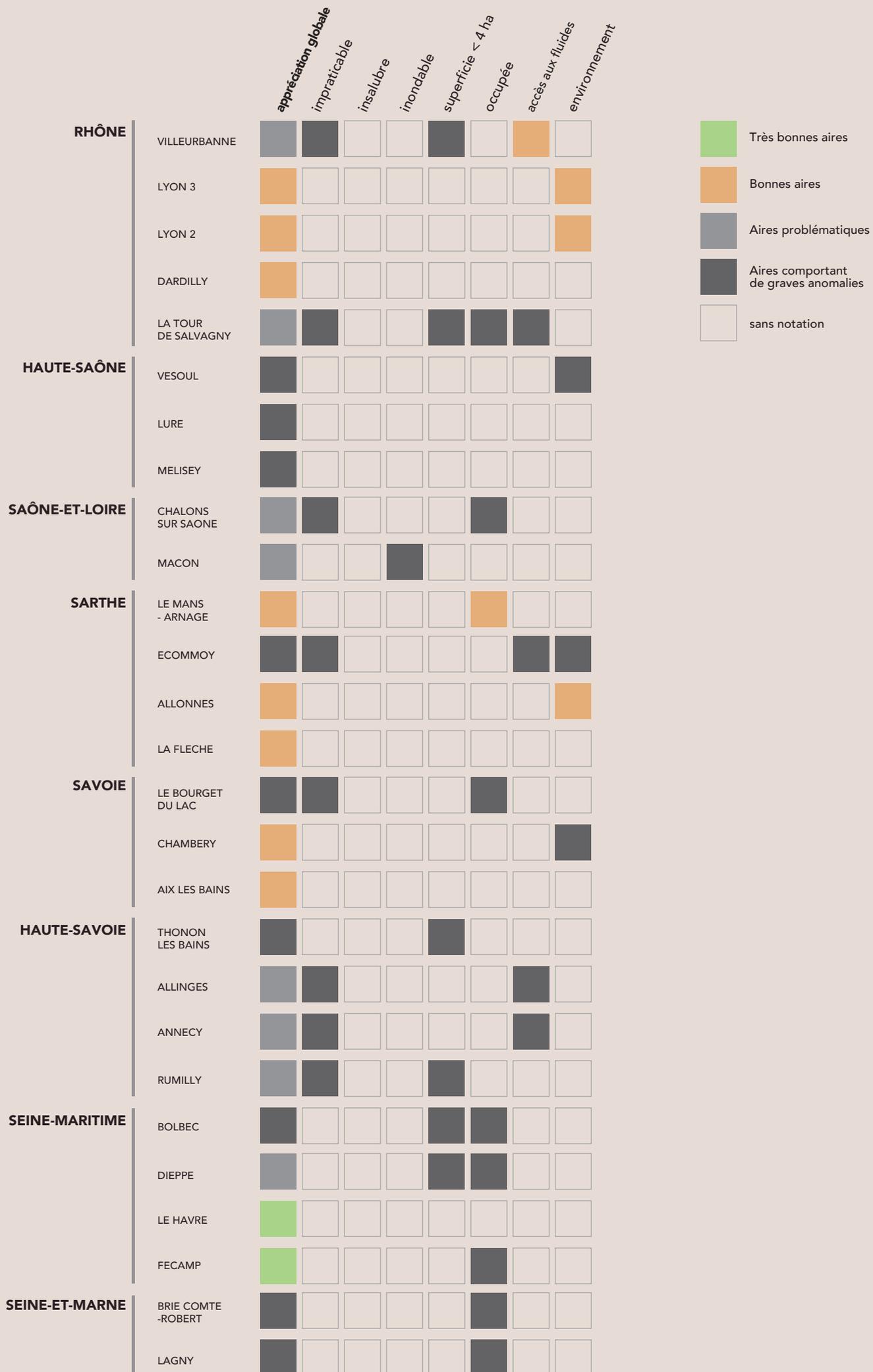












		appréciation globale	impraticable	insalubre	inondable	superficie < 4 ha	occupée	accès aux fluides	environnement	
<b>SEINE-ET-MARNE</b>	MELUN	■	□	□	□	□	■	□	□	<div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> <div><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; border: 1px solid #ccc;"></span> Très bonnes aires</div> <div><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FFA500; border: 1px solid #ccc;"></span> Bonnes aires</div> <div><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #A9A9A9; border: 1px solid #ccc;"></span> Aires problématiques</div> <div><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #333333; border: 1px solid #ccc;"></span> Aires comportant de graves anomalies</div> <div><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #F0F0F0; border: 1px solid #ccc;"></span> sans notation</div> </div>
	MITRY MORY	■	□	□	□	□	■	□	□	
	PONTAULT COMBAULT	■	□	□	□	□	■	□	□	
	COULOMMIERS	■	□	□	□	□	□	□	□	
	PROVINS	■	□	□	□	□	□	□	□	
<b>DEUX-SEVRES</b>	THOUARS	■	□	□	□	□	□	□	□	
<b>SOMME</b>	ABBEVILLE	■	■	□	□	□	■	■	□	
	AMIENS	■	□	□	□	■	□	□	□	
	CORBIE	■	□	□	□	□	■	□	□	
<b>TARN-ET-GARONNE</b>	MONTAUBAN	■	□	□	□	□	■	□	□	
<b>VAR</b>	FREJUS	■	□	□	■	□	□	■	■	
	TOULON HYERES	■	■	□	□	■	□	■	■	
	ST TROPEZ	■	■	□	□	■	□	□	□	
	TOULON	■	■	□	□	■	□	□	□	
	HYERES LES PALMIERS	■	□	□	□	□	□	■	□	
<b>VAUCLUSE</b>	APT	■	□	□	□	□	□	□	□	
	CAVAILLON	■	■	□	□	□	□	□	□	
<b>VENDEE</b>	LES SABLES D'OLONNE	■	■	□	□	□	□	□	■	
	FONTENAY LE COMTE	■	■	□	■	□	□	□	□	
	ST JEAN DE MONTS	■	■	□	□	□	□	□	□	
	TALMONT ST HILAIRE	■	□	□	□	□	□	□	■	
	LA MOTHE ACHARD	■	□	■	□	□	□	□	□	
	LA ROCHE SUR YON	■	■	□	□	□	□	■	□	
	CHALLANS	■	□	□	□	□	□	□	□	
	LA TRANCHE SUR MER	■	□	□	□	□	□	□	□	
	ST GILLES CROIX DE VIE	■	■	□	■	■	□	□	□	
	BRETIGNOLLES	■	□	□	□	□	□	□	■	



Cette enquête a été menée en octobre 2023, sur la base d'entretiens téléphoniques réalisés par Séverine Faubeau. Cette collecte des témoignages des 133 chefs de groupes AGP, après les grands passages de l'été 2023, a débouché sur l'analyse et le travail de rédaction que vous venez de lire, exécuté par Jean-Arnold de Clermont, président d'APATZI et Nathalie Leenhardt, chargée de mission pour l'association. Il a reçu la validation du CA d'APATZI.

APATZI travaille en étroite collaboration avec l'ASNIT (association sociale nationale internationale tzigane) et AGP (Action grands passages). Ces deux associations émanent de l'Église Vie et Lumière, membre de la Fédération protestante de France.

Créée en 2015, l'association protestante des Amis des Tziganes s'est fixé pour objectif la défense des droits des Gens du Voyage et plus particulièrement le maintien d'un mode vie itinérant ou semi-itinérant. APATZI sert d'interlocuteur à des Voyageurs confrontés à des difficultés administratives, d'installation, d'accès aux aires de grands passages, pour faire remonter ces faits aux autorités de tutelle. Elle se veut un intermédiaire entre Voyageurs et responsables locaux pour faciliter les relations en cas de conflits et permettre la résolution de ces différends. Ainsi l'association travaille-t-elle à la création d'un réseau de « médiateurs de terrain ». Elle souhaite plus généralement lutter contre les préjugés dont sont victimes les Voyageurs, faire connaître le monde des Tziganes et permettre leur insertion paisible dans la société.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter via notre site [apatzi.com](http://apatzi.com) et également à l'adresse [amis@apatzi.com](mailto:amis@apatzi.com)

association protestante  
des amis des tziganes

47, rue de Clichy 75009 Paris

[amis@apatzi.com](mailto:amis@apatzi.com)

[www.apatzi.com](http://www.apatzi.com)

